



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements d'hebergement : Ile-de-France

Question écrite n° 58342

Texte de la question

M Daniel Vaillant attire l'attention de M le ministre delegue au tourisme sur les risques de renouvellement des problemes rencontres a Paris l'ete dernier avec l'afflux de touristes, notamment jeunes et touristes de l'Est de l'Europe, dont le budget est trop modeste pour leur permettre l'accès aux hotels economiques ou aux auberges de jeunesse. Notre capitale et la region Ile-de-France exercent un attrait puissant, notamment sur les populations de l'est de l'Europe et les jeunes, tant par leurs patrimoines que par leur histoire et leurs valeurs ; le cout des hebergements est malheureusement excessif au regard des faibles moyens dont ils disposent, les obligeant a avoir recours a des solutions precaires. Rien n'etant fait par les collectivites locales pour resoudre ce probleme, il lui demande d'etudier la realisation et le financement de terrains de campings saisonniers et « pietons » en Ile-de-France. En effet, outre la rapidite d'installation, les couts de realisation et d'exploitation de tels terrains presentent l'avantage d'etre plus reduits que pour un terrain de camping-caravaning traditionnel ; le prix demande par nuitée pourrait donc etre suffisamment faible pour attirer ce public. Il parait souhaitable de collaborer avec les departements de la region parisienne pour trouver des terrains adaptes et, avec la ville de Paris et la region, pour financer et realiser ces equipements dont la gestion pourrait etre confiee a des associations de jeunesse ayant une experience dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministere du tourisme est particulierement sensibilise aux problemes relatifs a l'accueil des touristes des pays d'Europe centrale et orientale. Aux fins de les resoudre, a ete mise en place une serie d'actions dont la plus importante a consiste a recenser activement les hebergements bon marche disponibles, en region parisienne notamment. Une brochure en langues polonaise, tcheque et slovaque presentant ces hebergements est en cours d'edition et sera adreesee aux agences de voyages des pays concernes. S'agissant du probleme plus general de l'insuffisance des capacites d'accueil a prix modere en camping dans la region parisienne, le ministere du tourisme est tout a fait desireux de voir les differents partenaires rechercher ensemble des solutions. Les procedures sont toutefois longues et complexes et les problemes sont de trois ordres : 1o les terrains susceptibles d'etre affectes a cette operation sont excessivement rares a Paris (sauf a occuper des espaces verts). Les espaces disponibles en banlieue ne sont pas toujours facilement accessibles. 2o L'usage, meme provisoire, de ces terrains pour l'accueil des touristes supposerait l'accord du proprietaire (commune, administration, societes nationales). 3o La conformite de l'affectation au plan d'occupation des sols et aux autres reglements d'urbanisme devrait etre verifiee et eventuellement le POS, modifie. Le ministere du tourisme est cependant tout a fait dispose a envisager avec les partenaires interesses toute action qui irait dans ce sens et a susciter les contacts necessaires.

Données clés

Auteur : [M. Vaillant Daniel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58342

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1992, page 2412